

Le 7 février 2007 CHA C

0 1 7 0      **Référendum législatif facultatif**

Le Conseil-exécutif constate que, durant les délais publiés dans la Feuille officielle et les feuilles d'avis (04.10.2006 - 05.02.2007), il n'a pas été fait usage du droit de demander le vote populaire concernant l'acte législatif ci-après, adopté par le Grand Conseil pendant la session de septembre 2006:

- Loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) (Modification)



A la      Direction des finances  
            Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: